



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 9
Absents non représentés : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n° DEL.2022-12-122

Plan de financement prévisionnel du SDE 18 pour des travaux d'éclairage public – Dossier n°2022-01-098

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Didier PRUDENT.

Rapporteur : Didier PRUDENT

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-122-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 juin 2007 décidant du transfert au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) de sa compétence éclairage public,

Vu le plan de financement concernant le dossier 2021-01-098 adressé par le SDE 18 concernant l'extension de l'éclairage public à la ZAC des Champs Châlons,

Considérant que les crédits correspondants à ce plan de financement prévisionnel figurent au budget de la Ville,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement n° 2021-01-098 ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>



Madame Marie-Christine BAUDOUIN
Maire de ST GERMAIN DU PUY
Mairie
2 Rue Joliot Curie
18390 ST GERMAIN DU PUY

Bourges, le 7 novembre 2022

Affaire suivie par Vincent BRAHIC
Dossier n° 2021-01-098
Extension de l'éclairage public
ZAC des Champs Chalons
Commune de ST GERMAIN DU PUY

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POSE DES MASSIFS D'ANCRAGE ET ETUDE**

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		2 578,65 €	2 578,65 €
-------------------------------	------------------------------------	--	------------	------------

HORS BORDEREAU	Fourniture et pose des massifs d'ancrage par le titulaire du lot VRD	48	8 880,00 €	8 880,00 €
-----------------------	--	----	------------	------------

Total HT 11 458,65 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	5 729,33 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	5 729,33 €

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président


Philippe MOISSON

